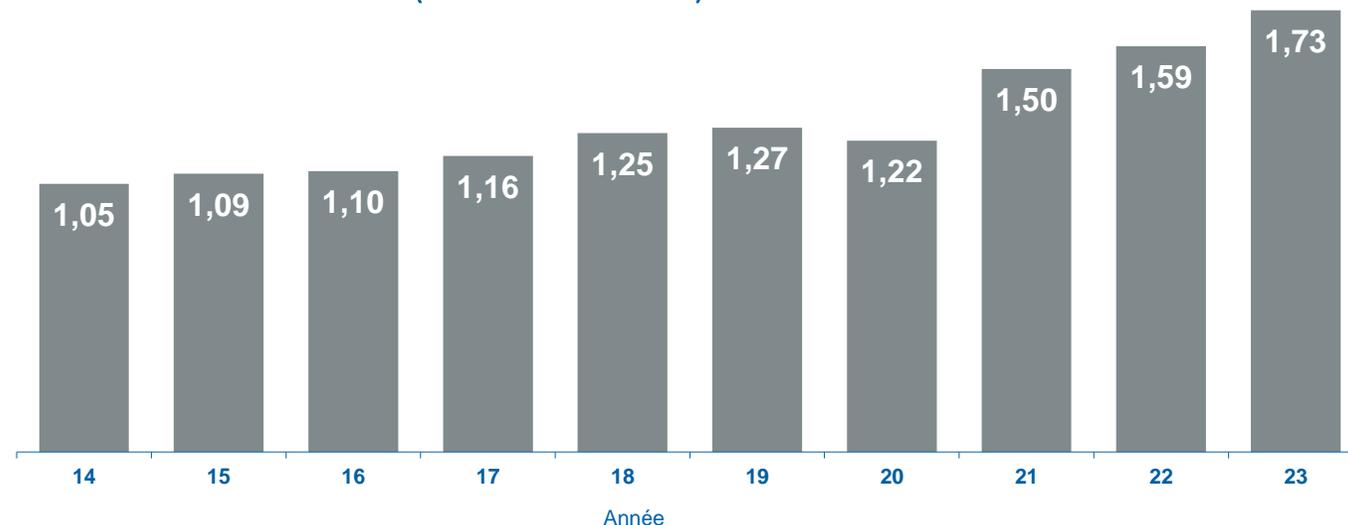


# BRIS DE GLACE 2023

## Fréquence et charge en 2023

Année	Variation de la fréquence (en %)
2014	- 8,8
2015	- 1,3
2016	- 3,9
2017	- 1,0
2018	+ 2,2
2019	- 6,3
2020	- 13,2
2021	+ 14,7
2022	- 0,7
<b>2023</b>	<b>- 1,5</b>
<b>Fréquence 2023 : 61,0 ‰</b>	

CHARGE TOTALE DES BRIS DE GLACES DE 2014 à 2023  
(en milliard d'euros)



L'année 2023 se caractérise par une baisse de la fréquence des bris de glaces, - **1,5 %**, après - 0,7 % en 2022.

En revanche la charge des sinistres BDG continue d'augmenter fortement (+ **8,8 %** par rapport à l'an dernier, après + 5,8 % en 2022). Cette hausse peut s'expliquer par l'évolution des coûts liés aux tarifs des pièces (1), le développement technologique nécessitant des opérations complémentaires (exemple : recalibrage de caméra) et la variation des tarifs horaires et du taux de remplacement / réparation des pièces.

(1) Une étude SRA montre que le coût des pare-brise d'un échantillon de 271 véhicules représentant 31 marques a progressé de 9,71 % en 2023.

La "fréquence en ‰" représente le nombre de sinistres avec suite pour 1000 véhicules assurés en Bris de glaces.  
En 2023 cette garantie couvre 91,8 % des véhicules (hors flottes).

Source : France Assureurs  
Août 2024